Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 029-212902878-20260129-CCAS202601-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TREFLEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation :	
14 janvier 2026	
Membres :	
En exercice :	**14**
Présents :	**12**
Votants :	**12**
Affichée et publiée le :	

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni le 29 janvier 2026 à 19h00, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Anne BESCOND, Maire et Présidente du centre communal d'action sociale.

Etaient présents : Anne BESCOND, Aurélie BERVAS, Sarah OULIVET, Anne Hélène LE MESTRE, Marie-Pierre KERDONCUFF, Jean LAURENT, Martine SIMON, Patricia L'HOSTIS, Jean NEZOU, Elise ROLLAND, Annyvonne AUDERN, Philippe CABON

Absents, excusés : Benjamin GRIJOL, Laurence LE DUFF

n°2026-01

Objet : demande d'aide sociale

Madame Sarah OULIVET, adjointe aux affaires sociales, fait état d'une demande d'aide financière présentée par un habitant de la Commune.

Cet habitant est locataire d'un logement communal. Sont, actuellement en impayés, les loyers du mois d'avril et de décembre 2025. Ouvrier agricole, son état de santé psychique l'a contraint à arrêter de travailler. Hospitalisé à sa demande depuis 2 mois, il est accompagné par une assistante sociale de l'hôpital afin de mettre à plat sa situation administrative et financière. Une demande de RSA est en cours, ainsi que des démarches auprès de la MSA pour les Indemnités Journalières.

Etant dans une bonne dynamique pour faire évoluer sa situation, il sollicite une aide du CCAS :
- pour le règlement de ses arriérés de loyer s'élevant à la somme de 756.51 €,
- pour le règlement d'une dette d'eau de 25.90 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration, décide la prise en charge financière des arriérés de loyer et de la dette d'eaux qui seront réglées directement au SGC.

Pour copie certifiée conforme,

La Présidente,
Anne BESCOND

